

## Les vieux bâtiments du CPLN seront rénovés

12.04.11 | 04:15 | L'Express/L'Impartial |

**NEUCHÂTEL - Les deux premières bâtisses du Centre professionnel sont trop gourmandes en énergie.**



Le bâtiment A fut érigé en 1968, tandis que son frère, logiquement nommé B, s'est élevé cinq ans plus tard à ses côtés. Solides, ces deux bâtisses du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), faites de verre et de béton, n'ont jamais été rénovées jusqu'à ce jour. Pourtant, victimes des dommages du temps, leurs enveloppes respectives doivent impérativement être restaurées.

**«Une ardoise à environ 25 millions de francs»**

**A la limite de l'insalubrité**

«Leur mauvais état d'entretien est tel que les vitres, devenues opaques par endroits, ont dû être vissées pour ne pas tomber», résume l'architecte cantonal Philippe Donner. «Nous sommes à la limite de l'insalubrité.» Cela sans compter le gouffre énergétique que représentent ces bâtiments «forts mal isolés» (lire encadré).

Directeur général du CPLN, Claude-Alain Vuille ne peut que confirmer. «L'hiver, il ne fait pas plus de 16 degrés dans mon bureau, tandis que la chaleur y est torride durant l'été.» D'où l'urgence de refaire entièrement l'enveloppe de ces deux éléments de l'école professionnelle.

### Consortiums sollicités

Les travaux devront être entrepris rapidement. Les apprentis de commerce installés dans des conteneurs en face des patinoires du Littoral devront avoir quitté les lieux et intégré le CPLN au plus tard en 2013. Aussi l'Etat, propriétaire depuis 2007 de ces bâtiments appartenant auparavant à la Ville, a-t-il opté pour un mandat d'étude parallèle en lieu et place d'un concours classique d'architecture.

Cela en utilisant pour la première fois la norme 143 édictée par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Ainsi, plutôt que de réaliser un cahier des charges détaillé mis en soumission auprès d'architectes anonymes, le maître de l'ouvrage propose un mandat succinct. Il définit également les corps de métiers qu'il souhaite voir représentés.

Aux intéressés, ensuite, de se constituer en consortium pluridisciplinaire et de prouver qu'ils ont les compétences requises pour mener à bien cet ouvrage.

«Nous souhaitons surtout qu'ils possèdent de l'expérience dans l'assainissement énergétique et dans la transformation de bâtiments occupés durant les travaux», indique Claude-Alain Vuille.

### Opter pour le dialogue

Parmi les consortiums qui s'annonceront d'ici le 21 avril, un collège d'experts en retiendra trois ou quatre et définira avec chacun un cahier des charges. Ces équipes multidisciplinaires élaboreront alors chacune un projet et un seul d'entre eux sera finalement retenu. «Cela nous permettra d'influencer de processus d'élaboration jusqu'au bout», relève Claude-Alain Vuille.

Et Philippe Donner de se réjouir: «Plutôt que de choisir un projet anonyme comme c'est le cas lors des concours d'architecture traditionnels, il s'agira là d'un véritable dialogue entre le maître de l'ouvrage et les concepteurs de ces rénovations!»

FLORENCE VEYA

Dernière mise à jour: 12.04.11 | 08:54